

Photo Le DL/Cyril Hiély

#### **Vaucluse** P. 2-3

## Une pétition lancée pour interdire la pêche au vif

# YAUCLUSE motion

Édition provençale | ES84 Mercredi 3 janvier 2024

1,50 €



Assurance, coût, examen...

# Permis à 17 ans : ce que ça va changer



C'est l'une des grandes nouveautés qui est entrée en vigueur le ler janvier. Le permis de conduire est désormais accessible dès 17 ans, au lieu de 18. Une disposition qui ne fait pas l'unanimité... Photo archives Le DL/Christophe Agostinis

Pages 14-15



#### **Vaucluse**

## Un collectif mobilisé pour interdire la pêche au vif

Un collectif vauclusien s'oppose depuis des années à la pêche au vif, la jugeant cruelle pour les petits poissons vivants utilisés comme appâts. Une pétition a même été lancée pour que Decathlon arrête d'en vendre.

ratiquer un loisir sur le dos de la souffrance animale, ce sera toujours contre nos valeurs », s'insurge Denis Schmid. Il est à la tête du Collectif vauclusien de la protection animale qui rassemble une vingtaine d'associations luttant en ce sens. Depuis des années, il se positionne contre la pêche au vif. Cette pratique consiste à accrocher au bout d'un hamecon un poisson encore en vie, utilisé comme appåt pour attraper d'autres poissons comme le brochet, la perche ou encore

« Des pays comme l'Allemagne ou l'Irlande l'ont déjà interdite, pourquoi pas nous?» suggère Denis Schmid.

> « On a tendance à minimiser la souffrance de ces êtres »

« Beaucoup d'études ont démontré que les poissons ressentent des émotions, dont la douleur physique, au même titre que d'autres animaux, ils ne peuvent juste pas l'exprimer », ajoute-t-il. Ce dernier souhaite d'ailleurs sensibiliser les citoyens à ce sujet : « On a souvent tendance à minimiser la souffrance de ces êtres, qui n'ont certes pas les mêmes perceptions cognitives que d'autres, mais ont les mêmes sentiments ».

Alors que la pêche au vif est une pratique ancienne, certains pêcheurs la considèrent comme une tradition qui doit perdurer. Denis Schmid demande à ces derniers une remise en contexte avec notre époque : « Je n'ai rien contre les traditions mais il y a un siècle, on ne se rendait pas compte de la cruauté que cela pouvait provoquer. Il faut s'adapter en conséquence! ».

> Une pétition lancée pour que Decathlon cesse de vendre ces petits poissons vivants

Dernier rebondissement sur ce type de pêche, la mise en ligne d'une pétition, signée pour l'heure par près de 12 000 personnes, par le Collectif vauclusien de la protection animale. Elle v demande que Decathlon, l'enseigne spécialisée dans les accessoires de sports et loisirs, cesse de vendre les petits poissons vivants destinés à la pêche au vif. « En me rendant aux magasins d'Avignon Mistral 7 ainsi que celui du Pontet, j'ai pu constater leur présence », affirme le président du col-

Sollicité, Decathlon affirme que la pêche au vif est une pratique ancestrale dont l'alternative est la pêche au leurre, un appât artificiel, ce que reconnaissent bien volontiers les associations. L'entreprise se dit être « engagée dans la promotion et la distribution de leurres de plus en plus qualitatifs qui remplaceront progressivement les vifs ». Cependant, l'enseigne demande du temps pour réaliser ce changement : « Pour réussir cette transition qui ne peut pas être immédiate, il est pertinent de laisser Decathlon vendre encore des vifs et prendre le temps de convertir à la pêche au leurre. Si l'on cesse brutalement de vendre des vifs, les habitués de cette pratique s'en procureront par d'autres circuits moins engagés dans l'évolution vers la pêche au leurre. ×

Mais pour Denis Schmid, le délai est trop long : « Leur direction nationale avait déjà été sollicitée en 2022 avec une réponse similaire. Ça ne tient pas la route! ».

• Benjamin Covarel



### Les pêcheurs « la pratiqueront quand même »



De nombreux amateurs pratiquent la pêche au vif sur l'île de la Barthelasse. à Avignon. Photo Le DL/Cyril Hiély

« Si la pêche au vif devient interdite, les gens la pratiqueront quand même, juste plus discrètement », assure Didier, pêcheur invétéré depuis plus de quatre décennies. L'homme de 57 ans vient souvent de Courthézon jusqu'au parc des Libertés, sur l'île de la Barthelasse à Avignon, pour pêcher avec deux amis. Il qualifie la requête du Collectif vauclusien de la protection animale contre Decathlon, qui vend des poissons vivants destinés à servir d'appât (voir ci-dessus), « d'impertinente ». « Ceux qui ne pourront plus acheter là-bas trouveront d'autres moyens. Pour ma part, je pêche toujours mes propres petits poissons qui servent ensuite pour de la

pêche au vif » explique-t-il.

#### Les leurres sont « beaucoup moins efficaces »

Qu'en est-il du possible recours aux leurres, des appâts artificiels ayant l'allure des petits poissons utilisés habituellement? « Ca marche beaucoup moins » assure Gérald, lui aussi pêcheur régulier depuis trois ans. « Par définition, le vif est vivant et donc il bouge tout seul, ce qui attire les plus gros poissons comme les brochets ou les silures. Avec un leurre, il faut nous-même l'animer et donc régulièrement le ramener puis le rejeter, c'est très épuisant et beaucoup moins efficace ».

Ces pêcheurs rappellent d'ailleurs qu'ils recourent au « no kill », c'est-à-dire qu'ils relâchent ce qu'ils capturent. « Le plaisir, on le trouve dans le combat qu'il y a au moment où le poisson mord à l'hameçon. Et ils sont rares puisqu'on repart le plus souvent bredouille! » explique l'un d'eux.

Pour les plus petits poissons servant d'appâts, Didier déclare aussi en prendre soin au mieux : « Si l'on ne les utilise pas tous, on les rejette évidemment dans l'eau. De même que dans le seau où je les conserve, il y a une petite machine qui injecte de l'oxygène dans l'eau pour qu'ils survivent » conclut-il.

• B.C.



#### L'info en + ► Une proposition de loi cosignée par 70 députés

Alors que plusieurs associations demandent une interdiction de la pêche au vif, le débat s'est invité à l'Assemblée nationale en novembre dernier. « Le député Gabriel Amard (LFI-Nupes-Rhône) a porté une proposition de loi visant à interdire cette pratique. Elle a été cosignée par près de 70 députés de trois groupes politiques », assure l'association Paris Animaux Zoopolis.

« Alors qu'aujourd'hui, la réglementation ne limite aucunement la souffrance des poissons victimes de la pêche de loisir, cette proposition de loi est source d'espoir. Nous espérons également que la Cour des comptes évaluera prochainement l'argent public alloué à ce loisir », conclut-elle.

#### ► Sur le web

Et vous, pensez-vous qu'il faut interdire la pêche au vif ? C'est notre débat de la semaine : pour voter et réagir, scannez ce QR code.



## Etes-vous favorable à l'interdiction de la pêche au vif?



Photo Le DL/Bénédicte Bost

#### «Non!» Dany Yvroud, 45 ans, carrossier, Courthézon

« Non, c'est le principe de la pêche! Pour attraper du poisson, il n'y a pas mieux que les appâts vivants. J'ai déjà pêché en mer et on mettait des gros vers vivants. Et de toute façon, ces petits appâts vivants, laissés dans leur milieu, sont dévorés par d'autres poissons! »



Photo Le DL/Josette Daniel

#### «On ne tient pas compte de la souffrance animale » Hugo Deschamps, Vacqueyras

« Il est avéré que les poissons ressentent une douleur. Alors la pêche au vif pose un problème, car on ne tient pas compte de la souffrance animale. Je suis étonné que la demande d'interdiction des eurodéputés ait été rejetée. J'espère qu'il y aura bientôt une nouvelle législation sur ce suiet. »



Photo Le DL/L.Neron-Devoureix

#### «Je ne me verrais pas utiliser des poissons vivants »

#### Antoine Deschamps, 35 ans, éducateur sportif, Camaret-sur-Aigues

« Je ne suis pas pêcheur, mais si je pêchais, je ne me verrais pas utiliser des poissons vivants. Des vers oui, je ne sais pas, c'est plus petit... mais pas des poissons, même s'ils sont voués à mourir. »



Photo Le DL/Pascal Thuriet

#### « Non, c'est le plus naturel » Emmanuel Lopez, 66 ans, cuisinier, Pont-Saint-Esprit (Gard)

« Je ne suis pas pêcheur, mais à mon humble avis, la pêche avec des vifs vivants est plus naturelle que si les pratiquants utilisaient des leurres en plastique ou dans une autre matière susceptibles de dégrader le milieu aquatique. »

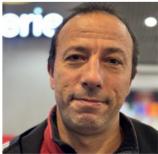


Photo Le DL/Marie-Félicia Alibert

#### «Si c'est excessif » Mickaël Gobin, 49 ans, directeur d'établissement touristique, Avignon

« Oui, si c'est excessif. En revanche, si ça remplace un leurre artificiel, que ça reste ponctuel, dans une logique qui limite les dégâts humains sur la nature. inutile de l'interdire! »